



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du Lundi 16 juillet 2018 à 17h00 en Mairie

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du lundi 9 juillet 2018, le conseil, conformément à la loi, a délibéré quelque soit le nombre de membres présents.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL.

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Claude FABRE, Claude BLANCHET, Isabelle PALMARINI, Thomas BETH, Henriette COLLET, Eric LIONS, Noredine FRIH, Sophie GOURCEAUX, Véronique GENSUL (arrivée 17h15), Julien BRENIERE (arrivée 17h25), Stéphanie ROUX (arrivée à 17h45), Laurence DESLANDES (arrivée à 18h)

Membres excusés : Xavier LONG pouvoir donné à Jean-Marie BARRAL, Véronique GENSUL pouvoir donné à Noredine FRIH (jusqu'à 17h15), Stéphanie ROUX pouvoir donné à Claude FABRE (jusqu'à 17h45)

Membres absents : Sonia MARMUGI,

Secrétaire de séance : Henriette COLLET

ORDRE DU JOUR :

- 24- Modification du plan de financement, travaux réhabilitation thermique des bâtiments communaux
 - 25- Echange de terrain commune-M. Bernard
 - 26- Tarifs restaurant scolaire année 2018/2019
 - 27- Tarifs garderie méridienne année 2018/2019
 - 28- Contrôle technique des points d'eau en régie
 - 29- Demande de subvention pratique sportive 2018/2019
 - 30- Questions diverses
-

Le compte-rendu du conseil municipal du vendredi 8 juin 2018 est voté avec 3 abstentions et 9 voix pour.

Le compte-rendu du conseil municipal du lundi 9 juillet 2018 est voté à l'unanimité soit 12 voix.

24- Modification du plan de financement, travaux réhabilitation thermique des bâtiments communaux

Suite au nouveau chiffrage du projet de réhabilitation thermique des bâtiments communaux il a été décidé d'utiliser la totalité du fonds PAP pour ce projet. Le plan de financement doit être revoté.

Un élu souhaiterait que le montant affiché pour l'autofinancement soit inscrit avec la TVA.

La délibération est votée à l'unanimité soit 12 voix.

25- Echange de terrain commune-M. Bernard

Arrivée Véronique Gensul à 17h15.

Suite au courrier de M. Franck BERNARD concernant un échange de parcelles avec la commune et au conseil municipal du 8 juin, la commission voirie s'est rendue sur place le 22 juin 2018 et a donné son accord pour cet échange.

Il s'agit donc de délibérer pour autoriser l'échange.
La délibération est votée avec 11 voix pour et 1 abstention.

26- Tarifs restaurant scolaire année 2018/2019

Délibération concernant les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2018/2019. La commission finances s'est réunie et a décidé de ne pas augmenter les tarifs. Cependant il est décidé que les repas des enfants non inscrits et qui seront pris en charge à la cantine, comme le précise le règlement intérieur, seront facturés au taux plein (coût du repas sans l'aide communale).

Une élue demande pourquoi cette décision est prise.

Un élu explique que les oublis de parents étaient récurrents et donc c'est pour les inciter à ne pas oublier l'inscription. De plus une inscription par mail sera possible dès la rentrée dans les mêmes conditions que l'inscription papier (limite à 16h30 le mardi)

La délibération est votée avec 11 voix pour et 1 contre.

27- Tarifs garderie méridienne année 2018/2019

Arrivée Julien Brenière à 17h25.

Délibération concernant les tarifs de la garderie méridienne pour l'année 2018/2019. La commission finances s'est réunie et a décidé d'augmenter les tarifs de 0,05 €. En effet les tarifs n'ont pas été augmentés depuis longtemps et il y a plus de personnel mis à disposition.

La délibération est votée avec 12 voix pour et 1 abstention.

28- Contrôle technique des points d'eau en régie

Monsieur le Maire explique que les règles en matière de Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) ont évolué et prennent la forme dans le département d'un Règlement Départemental pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).

Le RDDECI impose à chaque collectivité la rédaction d'un arrêté communal ou intercommunal de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Celui-ci doit être signé avant le 18 juillet 2018. Dans son article 4 le présent arrêté vise les contrôles techniques des points d'eau incendie. C'est sur le mode de gestion et la fréquence des contrôles que le conseil municipal doit se prononcer.

Il existe 3 possibilités de contrôle technique des points d'eau incendie, en Régie, par un prestataire privé ou par le SDIS. La fréquence de vérification peut se faire soit dans l'intégralité de l'ensemble des points d'eau incendie tous les 3 ans soit par tiers chaque année.

Monsieur le Maire rappelle qu'un des agents techniques est Sapeur-Pompier Volontaire conventionné et qu'il peut procéder à ces contrôles pendant l'été.

La délibération est votée à l'unanimité soit 13 voix.

29- Demande de subvention pratique sportive 2018/2019

Depuis 2013, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes apporte une aide financière aux communes pour encourager la pratique sportive dans les écoles et notamment la pratique du ski, de la natation, et des activités physiques de pleine nature tels que la voile, l'escalade et le canoë kayak.

Délibération concernant l'année scolaire 2018-2019.

Il convient donc d'établir une convention de partenariat avec le Conseil Départemental qui a la compétence en matière scolaire et de les renouveler chaque année scolaire. M. le Maire rappelle les montants touchés pour les années précédentes.

La délibération est votée à l'unanimité soit 13 voix.

30- Questions diverses

- Transport scolaire : la région a annoncé que le coût du transport scolaire serait de 110€ à la rentrée 2018. 15€/enfant seront alloués aux familles par la communauté de communes de Serre-Ponçon en plus des 50€ que versera la Région à la CCSP. Les familles devront tout d'abord s'acquitter des 110 € et seront remboursées par la CCSP. Le reste à charge pour les familles s'élèvera à 45 €/enfant. Il y a une grosse augmentation car les familles payaient jusque là 15€ par an et par enfant. La distance minimum reste à 2 km. Pour que le transport soit mis en place il faut que les enfants soient inscrits avant la rentrée. 46 élèves bénéficient de ce service.

Un conseiller tient à ce que la commune participe financièrement au transport. Le maire précise que les familles qui ont un quotient familial inférieur à 700 € ne paieront que 10€. Le conseiller demande s'il est possible de savoir quels sont les familles qui bénéficieront du tarif réduit. La commune connaît le quotient familial des enfants qui utilisent le service de restaurant scolaire sinon elle ne le sait pas.

La commission scolaire doit en décider.

Arrivée Stéphanie Roux à 17h45.

- Le maire informe que suite au dernier conseil, il signera la convention (qui a été envoyée par mail aux élus) pour la création du GIE dans le cadre du projet d'aspersion-microcentrale.
- Le maire informe que le montant du SPIC baissera cette année.
- Le maire informe que le montant versé à la CLECT a diminué suite à la prise en compte de la nouvelle situation. La discussion en conseil communautaire a été tendue, les élus voulaient que le nouveau montant soit pris en compte à partir de 2019, mais finalement ça le sera à compter de l'année 2018.
Un conseiller souhaite savoir si c'est perdu pour 2017. En effet, le montant pour 2017 des attributions de compensations n'a pas été changé. Mais la commune avait déjà reçu un acompte pour le fonctionnement de l'office de tourisme.
- Le maire informe qu'il y a le bois de chauffage de RTE à vendre. Il est accessible en bord de route. Il faut avoir une réflexion pour décider du prix de vente. Une élue précise que ça aurait été utile d'avoir cette information afin de le mettre dans le journal municipal. Le maire précise que la publication est affichée sur les panneaux communaux depuis l'été 2017.
- La question est posée de savoir s'il est possible de créer une newsletter afin de l'envoyer par mail aux habitants. Une élue explique qu'il faut faire très attention désormais avec la CNIL et le RGPD.

Arrivée Laurence Deslandes à 18h.

- Le Maire fait part du courrier d'un agent qui souhaite reprendre ses fonctions à temps partiel à 80% à compter du 1^{er} septembre.
- Une association qui louait un logement communal va partir car le logement est désormais trop petit.
- Le maire lit le courrier d'une habitante qui a beaucoup d'eau chez elle qui arrive de la rue lorsqu'il pleut. Une commission voirie devra se rendre sur place.
- L'agent de la médiathèque demande si l'on peut envisager des tarifs pour la consultation d'internet car des touristes y passent un certain temps. C'est un service rendu aux touristes, l'agent pourrait noter le nombre de personnes concerné.
- Au sujet du contrat de l'ascenseur, le maire explique que le commercial est venu le matin même et a fait une bonne proposition de prix. Pour renouveler le contrat, une élue déplore le fait que l'on n'a pas fait une mise en concurrence pour ce contrat alors que cela avait été annoncé à la commission finances. Un élu demande quel sera le montant de la révision des prix et regrette que cela n'a pas été négocié autrement.
- Le maire explique qu'au sujet de l'ancien local de l'OT il a fait un courrier aux personnes retenues. Des échanges vifs ont lieu au sujet du local car lors de la réunion de travail à ce sujet la décision définitive n'avait pas été prise. Certains élus regrettent que le maire ait pris la décision seul. Il est donc décidé de réunir un groupe de travail 3 jours après avec les candidats qui souhaitent ce local.
- Le maire fait la lecture d'un courrier des locataires d'un logement communal qui souhaitent acquérir le bien. Il y a beaucoup de travaux à faire dans ce logement (ancienne école St Roch). Le bien sera évalué rapidement. Si cette vente se réalise M. le Maire souhaite que les sommes encaissées soient investies dans un local technique et un élu propose qu'elles soient attribuées "à la rénovation des 2 bâtiments communaux" dont le projet est en cours.
- Il a été précisé que l'ambulance des pompiers serait attribuée à Châteauroux toute l'année donc un garage sera nécessaire.
- Une élue évoque la problématique du journal communal. Elle regrette que l'édition ait été transmis à la dernière minute dans un format inhabituel, toute la mise en page a du être

revue. De plus, suite aux dernières remarques sur le journal et aux changements souhaités, une réunion aura lieu fin aout pour discuter de la suite à donner.

- Une élue souhaite savoir si la commune a déjà reçu des offres au sujet du marché de réhabilitation thermique des bâtiments communaux. Une réponse est arrivée en version dématérialisée mais la date limite de réception des offres est le 30 juillet à 12h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18h55.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

